

SOFT COMPUTING
Société anonyme au capital de 502 447,20 Euros
Siège social : 55 quai de Grenelle - 75015 Paris
RCS Paris. 330 076 159

Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2014

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site <http://www.softcomputing.com> de SOFT COMPUTING. En outre des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société.

SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Emetteur : SOFT COMPUTING

Titres concernés : actions SOFT COMPUTING admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, Compartiment C, code ISIN FR 0000075517 – SFT

Autorisation : Assemblée Générale du 3 juin 2014

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par Soft Computing :
Soft Computing détenait, au 30 avril 2014, 3063 de ses propres titres, représentant 0,12 % de son capital.

Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement :
Au 30 avril 2014, les 3063 actions propres détenues par la société sont réparties comme suit par objectif :

- Contrat de liquidité : 3063

Objectifs du nouveau programme de rachat :

Les objectifs de ce programme sont :

- 1) Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Soft Computing par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF,
- 2) Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi,
- 3) Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- 4) Assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions dans le cadre de la réglementation boursière,
- 5) Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital :

La part maximale du capital de la société susceptible d'être détenue est 10% du capital, soit 251 223 actions ; compte tenu du nombre d'actions auto détenues à ce jour, soit 3063 actions représentant 0,12 % du capital, la part maximale de capital pouvant encore être détenue s'élève à 9,88 %, soit 248 160 actions.

Le prix maximum d'achat est de 15 euros ; le montant maximal consacré à ces acquisitions ne peut dépasser 4 000 K€

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Durée du programme de rachat :

Le programme a une durée de dix huit mois à compter de l'assemblée générale du 3 juin 2014 soit jusqu'au 2 novembre 2015.

Bilan du précédent programme :

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 23 mai 2013 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de délégation, à mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 22 novembre 2014. Les modalités de ce programme ont été décrites dans la note d'information en date du 17 mai 2013 relative audit programme de rachat.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

Tableau de déclaration synthétique

Situation au 30 avril 2014

| | |
|--|---------|
| Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte | 0.12% |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois | 262 638 |
| Nombre de titres détenus en portefeuille | 3063 |
| - dont contrat de liquidité | 3063 |
| - dont croissance externe | |
| - dont actionnariat salariés | |
| - dont annulations | |
| Valeur comptable du portefeuille (en euros) | 21 348 |
| Valeur de marché en portefeuille (en euros) | 21 165 |

Bilan de l'exécution du programme entre le 02 mai 2013 et le 30 avril 2014

| | Flux bruts cumulés | | Positions ouvertes au 30 avril 2014 |
|------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------------------|
| | Achats | Ventes / Transferts | Etat néant |
| Nombre de titres | 19 871 | 17 509 | |
| dont contrat de liquidité | 19 871 | 17 509 | |
| | | Transfert = 0 | |
| Cours moyen des transactions | 5,6211 | 5,6145 | |
| Montants (en euros) | 111 698 | 98 305 | |